



La lettre d'information SNPTES aux personnels EPLE



@ eple@snptes.org

Portail SNPTES : www.snptes.fr

Espace de discussions : forum.snptes.fr

Mai 2026

Le SNPTES : Votre syndicat de référence pour les ITRF en EPLE

Créé en 1953, le SNPTES est devenu, depuis le 21 avril 2026, le seul syndicat affilié à l'UNSA représentant les personnels de laboratoire des lycées et collèges, c'est-à-dire les ITRF des EPLE.

Adhérer au SNPTES-UNSA, c'est faire le choix du syndicat majoritaire pour les ITRF, un statut que nous soutenons depuis sa création en 1983. C'est d'ailleurs le SNPTES qui a contribué à l'établissement de ce statut protecteur.

Mémento



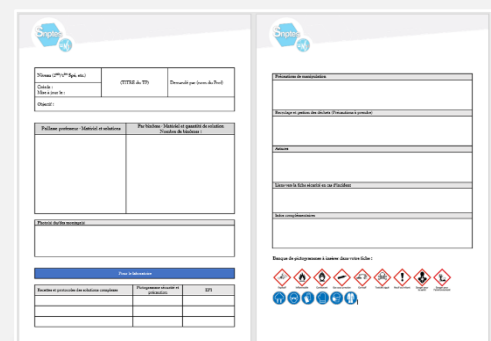
Pour vous défendre, vous soutenir et vous aider, le SNPTES publie de nombreux documents. Vous pouvez accéder à notre base documentaire ITRF en EPLE via ce lien : [Consulter la base documentaire.](#)

Fiche Tp

À l'occasion de cette infolettre, le SNPTES vous propose une base de travail dédiée à la rédaction de vos fiches TP. Cette ressource s'avère extrêmement pratique, car elle vous fournit tous les pictogrammes de sécurité requis pour réaliser des fiches TP complètes, claires et organisées.

Ainsi, vous garantes non seulement la sécurité des élèves, étudiants et personnels, mais vous facilitez également la continuité du service lors de l'arrivée d'un ou d'une nouvelle collègue.

Découvrez notre base de travail pour rédiger vos fiches TP : [télécharger la fiche TP](#)



Campagne d'entretien professionnel 2026 : prévue de mai à août 2026.

L'évaluation de la valeur professionnelle se fait désormais par un entretien professionnel annuel (EP), qui aboutit à un [CREP](#) (compte rendu d'entretien professionnel).

Principes de l'entretien professionnel

- L'EP implique uniquement le n+1 (supérieur hiérarchique direct (SHD)) et l'agent (fonctionnaire ou contractuel en CDI).
- L'EP doit être préparé, avec une convocation 15 jours avant, par courrier ou par mail. Il doit se baser sur [la fiche de poste](#) (FDP).

Le Conseil d'état fournit une définition précise du n+1. Il est important d'anticiper d'éventuelles mutations de ce supérieur hiérarchique, afin de ne pas attendre le dernier moment pour s'organiser. Pour obtenir les textes de référence, veuillez [nous contacter](#).



Contenu de l'entretien

L'EP couvre :

- Les résultats professionnels par rapport aux objectifs fixés
- Les compétences acquises
- Les [besoins de formation](#)
- Les perspectives d'évolution

CREP et recours

Le CREP contient une appréciation littérale. Un décret peut s'appliquer pour ceux qui sont au sommet de leur grade depuis plus de 3 ans. Après l'EP, le CREP est signé par l'agent, indiquant simplement qu'il a été lu, et non un accord.

Il est possible de contester le CREP via :

- un recours gracieux, ou ;
- un recours hiérarchique, ou ;
- un recours contentieux devant les CAP (Commission administrative paritaire). Le SNPTES-UNSA est là pour vous défendre.

Comment rejoindre le SNPTES ?

- ✓ Première adhésion : [Rejoindre le SNPTES](#)
- ✓ Renouvellement d'adhésion : [Renouveler votre adhésion](#)



Adhérer au SNPTES n'est finalement pas coûteux ! Voici pourquoi :

- ✓ Explication sur la déduction fiscale : [En savoir plus sur la déduction fiscale](#)

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour toute question ou information complémentaire.

Cédric COLLET

Secrétaire national du SNPTES-UNSA

Responsable du secteur éducation nationale, chargé des ITRF des EPLE.

07-81-38-52-16

eple@snptes.org